

Vice caché voiture occasion particulier

Par alf61100_old, le 07/06/2007 à 19:32

Bonjour.

J'ai acheté une renault safrane le 25/05/2007 à un particulier.

Lors de l'éssai du véhicule je n'ai décelé aucun probleme alors que celui ci était sur la reserve.

Après avoir conclu la transaction, je suis rentré chez moi.

Lorsque j'ai fait le plein de carburant, une forte odeur a envahi l'habitacle.

J'ai donc emmené la voiture chez un garagiste, qui après moultes recherches a trouvé le problème, soit une fuite au dessus du réservoir.

D'après le garagiste, la panne ne serait pas récente et donc le vendeur connaissait la panne.

Quels sont les recours?

Merci.

Par Jurigaby, le 08/06/2007 à 22:20

Bonjour.

Vous disposez d'une action en garantie des vices caché fondée sur les articles 1643 et suivants du code civile, à faire valoir devantle juge de proximité ou le tribunal d'instance.